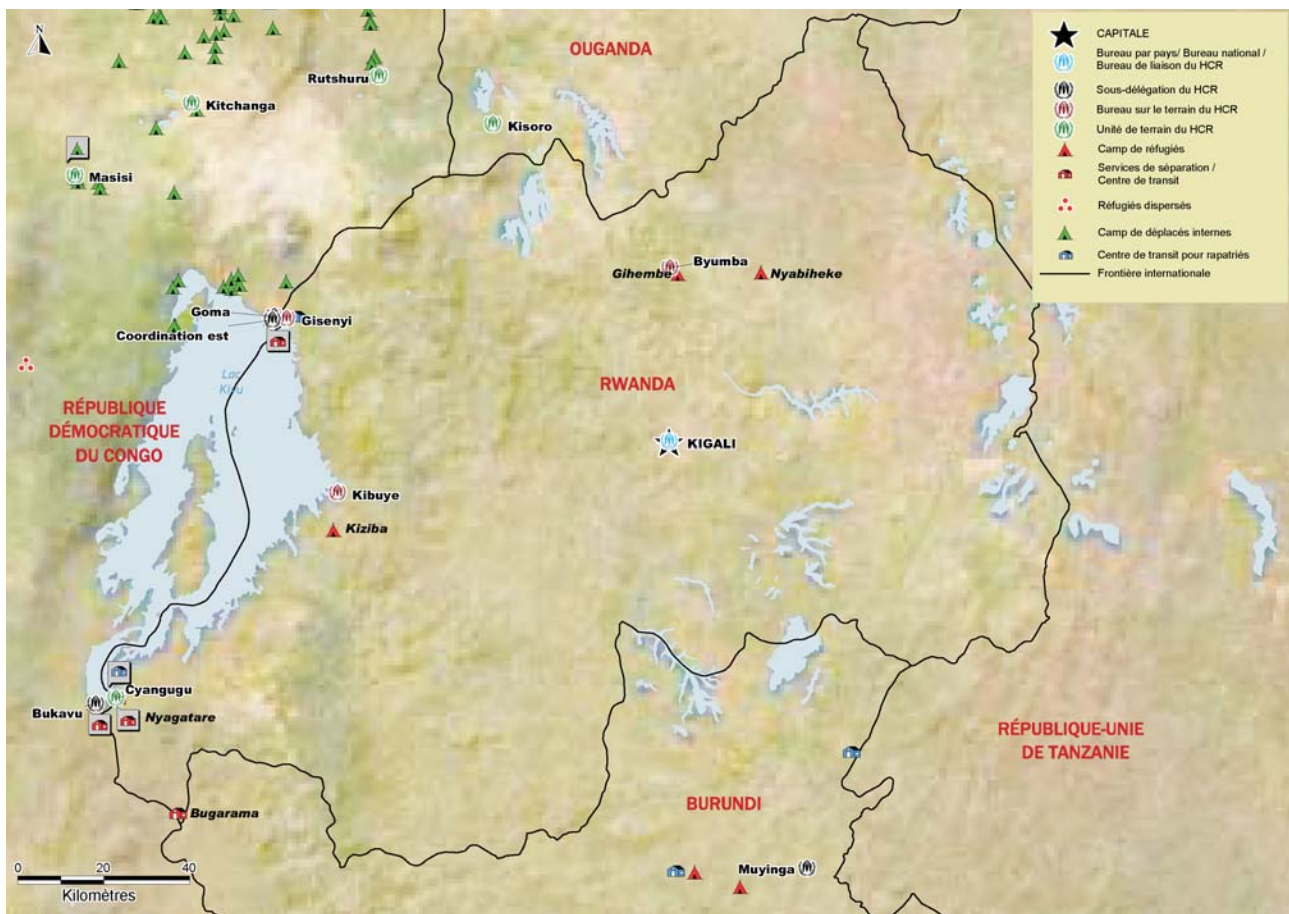


# RWANDA



## Faits marquants

- Le HCR a offert protection et assistance à plus de 54 000 personnes réfugiées au Rwanda, originaires pour la plupart de la République démocratique du Congo (RDC) et en petit nombre du Burundi, du Tchad et de la Somalie. Quelque 2 000 réfugiés et 280 demandeurs d'asile vivant en milieu urbain ont également bénéficié d'une aide.
- Environ 20 600 réfugiés rwandais, rapatriés de RDC et d'Ouganda, ont bénéficié d'une aide au transport pour regagner leur localité d'origine ou la localité de leur choix au Rwanda. Le HCR a fourni des articles non alimentaires aux rapatriés pour faciliter leur réintégration initiale.

- Au premier trimestre, 440 réfugiés burundais vivant au camp de Kigeme ont été expulsés du Rwanda. Les autorités ont également retiré leur statut aux réfugiés urbains restants. Ce groupe de réfugiés urbains et les réfugiés burundais demeurés au camp de Kigeme, soit 2 700 individus au total, ont regagné le Burundi en mai et en juin 2009. Le HCR a aidé 2 030 personnes d'entre eux à rentrer.
- Quelque 300 réfugiés ont bénéficié d'une aide pour se réinstaller dans des pays tiers.
- Un accord relatif à la distribution de cartes de réfugié individuelles a été conclu avec les autorités rwandaises.

## Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	RDC	53 600	53 600	55	60
	Pays divers	370	370	50	41
Demandeurs d'asile	RDC	250	-	55	61
	Pays divers	30	-	50	47
Réfugiés rapatriés*	RDC	14 800	14 800	57	52
	Uganda	5 700	5 700	57	52
	Pays divers	120	110	57	52
<b>Total</b>		<b>74 870</b>	<b>74 580</b>		

\* La ventilation démographique des rapatriés renvoie à l'ensemble des rapatriés.

## | Environnement opérationnel |

La situation politique et sécuritaire a été stable en 2009, en dépit des tensions causées par la fuite de certaines personnalités clés de l'opposition à l'étranger. Un certain nombre de ces personnalités politiques avaient été inculpées par les *Gacaca* (tribunaux populaires traditionnels) de délits en rapport avec le génocide de 1994. Certains tribunaux *Gacaca* ont été fermés en 2009 mais d'autres ont poursuivi leurs activités et leurs compétences ont été étendues pour soulager les cours civiles.

Les relations diplomatiques entre le Rwanda et la RDC, rétablies en 2008, ont été consolidées en 2009, de sorte que les deux Gouvernements ont mené avec succès, en janvier, une offensive militaire conjointe pour déloger les rebelles des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) de l'est de la RDC. Les deux pays ont organisé des réunions bilatérales pour traiter de questions en rapport avec la sécurité, la justice et les relations extérieures.

Lors de sa visite au Rwanda en novembre 2009, le Haut Commissaire a débattu avec le Gouvernement des efforts de paix et des accords régissant le rapatriement librement consenti des Rwandais réfugiés en RDC, ainsi que des conditions nécessaires pour appliquer la cause dite de « cessation » aux Rwandais vivant à l'étranger.

Selon les chiffres des autorités, quelque 11 000 emplois ont été créés au Rwanda en 2009. Le niveau de vie moyen est néanmoins demeuré bas, avec une pauvreté extrême à l'intérieur du pays. Les réformes ont été soutenues par le vote de 58 nouvelles lois, ayant pour la plupart trait à l'économie. Le Rwanda s'est efforcé d'étendre ses partenariats économiques au-delà de la région, menant par exemple des discussions bilatérales avec l'Égypte et le Nigéria pour établir des ambassades dans ces pays.

Le Parlement rwandais a également voté une loi sur la prévention et la répression de la violence sexiste.

La Commission nationale pour les réfugiés, l'organisme d'État chargé de déterminer l'admissibilité, ne s'est pas réunie en 2009, ce qui a contribué à une accumulation des demandes d'asile. La Direction de l'immigration à Kigali, chargée d'enregistrer les nouveaux demandeurs d'asile arrivant dans des zones urbaines, ne l'a pas fait systématiquement, ce qui a donné lieu à des incertitudes quant au nombre de nouveaux demandeurs d'asile présents dans la capitale.

Le rapatriement des réfugiés et des demandeurs d'asile rwandais était au premier plan des priorités du Gouvernement, qui a prié le HCR d'invoquer la clause de cessation à leur sujet. Un plan détaillé des mesures qui pourraient conduire à une application de la clause d'ici à la fin de l'année 2011 a été approuvé. À cette fin, des réunions et des discussions au sein de groupes de travail ont été organisées avec des représentants officiels du Burundi, de la RDC, du Kenya, de l'Ouganda et de la Zambie.

Le pays a continué à réformer son système judiciaire. Cependant, le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), qui siège en République-Unie de Tanzanie, a refusé de transférer des affaires au Rwanda, invoquant ses préoccupations quant à l'équité des procès et la protection des témoins. En avril 2009, la Haute Cour du Royaume-Uni a refusé d'extrader quatre génocidaires présumés, indiquant qu'ils ne pourraient bénéficier de procès équitables au Rwanda. La Suède a accepté une demande d'extradition en juillet 2009 mais un appel déposé auprès de la Cour européenne des droits de l'homme a interrompu la procédure. L'affaire n'a pas encore fait l'objet d'une décision.

En novembre 2009, le Rwanda a été admis au sein du *Commonwealth*, en dépit de la controverse suscitée par son bilan



Réfugiées congolaises dans un centre de transit au sud-ouest du Rwanda.

en matière de respect des droits de l'homme. Les défenseurs des droits de l'homme ont critiqué les restrictions gouvernementales relatives à la liberté d'expression, à la santé génésique à l'homosexualité et à la liberté d'association.

## | Réalisations et impact |

### ○ Objectifs principaux

En 2009, les objectifs principaux du HCR étaient les suivants : offrir protection et assistance à toutes les personnes réfugiées au Rwanda ; promouvoir le rapatriement librement consenti des Rwandais en exil ; faciliter la réintégration des individus rapatriés au Rwanda ; chercher à réinstaller les réfugiés ayant des problèmes spécifiques liés à la protection ou à la santé. Le Haut Commissariat entendait en outre renforcer la capacité du Gouvernement à liquider l'arriéré de demandes de détermination du statut de réfugié, et doter ses partenaires de moyens plus solides pour offrir une protection internationale et gérer des programmes.

### ○ Protection et solutions

Fin 2009, le HCR et le Gouvernement ont convenu de délivrer des cartes d'identité aux personnes réfugiées au Rwanda. Les préparatifs ont commencé à la fin de l'année et les cartes devaient être distribuées d'ici à la fin du premier semestre 2010. Au total, 2 700 réfugiés burundais ont bénéficié d'une aide pour regagner leur pays de leur plein gré, de sorte que le camp de Kigeme a été fermé en juillet 2009. Une opération de vérification et de profilage menée en 2008 a indiqué que certains réfugiés originaires de la RDC souhaitaient rentrer dans leur pays mais ne pouvaient toujours pas le faire, essentiellement en raison de l'insécurité qui régnait dans leurs régions d'origine.

La pénurie de terres au Rwanda limitant les possibilités d'intégration sur place, la réinstallation est demeurée la principale solution durable pour les réfugiés répondant aux critères requis. Quelque 300 réfugiés ont bénéficié d'une aide à la réinstallation en 2009. Des programmes globaux d'aide à la réintégration, destinés aux rapatriés, n'ont pu être mis en œuvre en raison de contraintes budgétaires.

### ○ Activités et assistance

#### RÉFUGIÉS

**Abris et autres infrastructures :** les efforts pour améliorer les abris dans les camps de Kiziba, Gihembe et Nyabiheke ont été entravés par une pénurie de terrains. En 2009, la norme de 45 mètres carrés de terrain par personne n'a pu être respectée et les réfugiés ont bénéficié en moyenne d'une surface de 16,2 mètres carrés.

**Appui opérationnel (aux agences) :** les partenaires du HCR ont reçu un appui financier et des formations ont été organisées afin de renforcer leurs capacités, ainsi que celles du personnel gouvernemental.

**Assainissement :** le nombre d'utilisateurs par latrine a diminué, en dépit des variations observées entre les différents camps. À Kiziba, ce nombre est passé de 23 en 2008 à 19 en 2009. Dans les camps de Nyabiheke et de Gihembe, il était respectivement de 23 et de 25. Au camp de Nyabiheke, le nombre d'utilisateurs par fosse à déchets a également diminué,

passant de 920 en 2008 à 273 en 2009. Il a été impossible de construire des latrines familiales, faute de place. Les installations sanitaires et hydriques sont demeurées suffisantes dans la plupart des bâtiments collectifs (75 pour cent à Gihembe, 92 pour cent à Kiziba et 100 pour cent à Nyabiheke). Les comités de réfugiés ont organisé des activités régulières d'entretien et de nettoyage.

**Assistance juridique :** les réfugiés ont bénéficié d'une aide relative aux demandes d'asile, ainsi que d'activités de formation, de sensibilisation et de conseil sur la protection de l'enfance et la violence sexuelle ou sexiste. Quelque 90 pour cent des réfugiés ont été enregistrés et l'enregistrement de la population réfugiée restante se poursuivra en 2010. Les données relatives aux résidents des camps ont été mises à jour régulièrement, grâce à un échange d'informations entre le HCR et l'administration.

**Besoins domestiques :** des produits non alimentaires et du bois de chauffe ont été distribués dans tous les camps et centres de transit.

**Eau :** l'approvisionnement des camps en eau s'est amélioré, passant de 15 litres par personne et par jour en 2008 à 15,7 litres en 2009. La situation variait d'un camp à l'autre. La norme de 20 litres par réfugié et par jour a été respectée au camp de Kiziba mais pas dans les autres. Le volume d'eau offert dans les camps était néanmoins supérieur à celui dont disposaient les communautés locales. L'approvisionnement énergétique et hydrique des camps a été inférieur aux normes, en raison de problèmes liés aux réseaux nationaux de distribution du gaz et de l'eau. De nouveaux réservoirs d'eau et générateurs ont été installés dans les camps.

**Éducation :** tous les enfants réfugiés ont été reçus aux examens nationaux, ce qui représente une augmentation par rapport aux taux de réussite de l'année 2008, qui étaient de 67 pour cent chez les élèves du primaire et 86 pour cent chez les élèves des premières classes du secondaire. L'accès aux ordinateurs et aux technologies modernes s'est amélioré en 2009, grâce à la construction d'un laboratoire d'informatique dans le camp de Kiziba. Dans ce laboratoire, trente ordinateurs ont fourni aux réfugiés un accès à internet.

Quelque 308 enfants, soit 89 pour cent des jeunes réfugiés urbains de 6 à 11 ans, ont été scolarisés dans le primaire. Cependant, dans les camps, le taux de scolarisation des enfants de la même tranche d'âge est passé de 99 pour cent en 2008 à 73 en 2009. Le taux d'abandon dans cette même tranche d'âge variait d'un camp à l'autre, de 2,9 pour cent à Kiziba et 1,7 pour cent à Gihembe à 22,6 pour cent à Nyabiheke. Au total, 100 étudiants réfugiés ont bénéficié de bourses DAFI.

**Santé et nutrition :** tous les réfugiés accueillis dans les camps de Nyabiheke, Gihembe et Kiziba ont eu accès à des soins de santé primaires. Les réfugiés qui avaient besoin d'un traitement antirétroviral en ont reçu un. Les personnes vivant avec le sida au sein des populations réfugiées ont bénéficié d'un accompagnement psychosocial. Quelque 658 800 préservatifs ont été distribués. Le HCR a organisé des formations aux soins élémentaires à l'intention des réfugiés. Plus de 90 pour cent des enfants réfugiés résidant dans des camps ont été vaccinés contre les grandes maladies infantiles. Des groupes de lutte contre le sida ont sensibilisé la population aux dangers du VIH et du sida dans les camps. Tous les réfugiés des camps ont bénéficié d'une aide alimentaire mais la norme de 2 100 kilocalories par personne et par jour n'a pas toujours été respectée dans les camps

de Gihembe et Nyabiheke, du fait de la pénurie temporaire de certaines denrées alimentaires.

**Services communautaires :** des activités de formation et de sensibilisation visant à mettre un frein à la violence sexuelle et sexiste ont été mises en œuvre et les victimes ont bénéficié d'une assistance et d'un accompagnement psychosocial. Le HCR a identifié et enregistré les mineurs non accompagnés et les enfants séparés ; parallèlement, 37 jeunes vivant en milieu urbain ont été formés à la restauration, à la mécanique, à l'utilisation des ordinateurs, à la conduite automobile, à l'impression sur tissu et à la bijouterie. L'Organisation a également formé ses partenaires dans tous les camps au dépistage volontaire et à l'accompagnement psychologique en matière de VIH et le sida, ainsi qu'à la prévention de la transmission mère-enfant.

**Sylviculture :** 15 réfugiés ont été formés aux techniques de protection de l'environnement et de sensibilisation à l'écologie. Plus de 50 réfugiés, du personnel du HCR et de celui des organisations partenaires, ont été formés à la planification environnementale et à la culture vivrière, ainsi qu'à l'utilisation raisonnée des terrains. Des plans d'action pour l'environnement ont été élaborés pour tous les camps et 12 commis ont été recrutés et formés pour coordonner les activités dans ce domaine. Quelque 43 000 arbres forestiers ont été plantés dans les camps et dans les communautés accueillant des réfugiés. Plus de 8 500 arbres fruitiers ont également été plantés dans les camps.

**Transport et logistique :** les transferts de réfugiés et la fourniture de l'aide se sont poursuivis sans interruption.

#### RAPATRIÉS

**Abris et autres infrastructures :** les abris et les infrastructures des centres de transit ont été entretenus régulièrement.

**Assainissement :** les centres de transit ont été nettoyés et entretenus chaque jour.

**Besoins domestiques :** quelque 20 600 rapatriés ont reçu des articles domestiques et des rations alimentaires standard pendant trois mois.

**Eau :** les rapatriés ont bénéficié d'un approvisionnement régulier en eau et un réservoir d'une capacité de 60 mètres cubes a été construit.

**Santé et nutrition :** les rapatriés ont passé une visite médicale à leur arrivée dans les centres de transit et ont reçu une assistance médicale essentielle. Ceux qui avaient de graves problèmes de santé ont été adressés à des hôpitaux. Un poste de santé a été construit au centre de transit de Nyagatare.

**Transport et logistique :** le HCR a assuré le transport des réfugiés rwandais qui regagnaient leur pays.

#### ○ Contraintes

La tolérance des pouvoirs publics vis-à-vis des réfugiés et des demandeurs d'asile a eu tendance à faiblir, comme le montre le rapatriement forcé des réfugiés burundais. La Commission d'admissibilité ne s'étant pas réunie, le traitement des demandes d'asile a été interrompu. La réticence des autorités à délivrer des

certificats de naissance et des cartes d'identité aux réfugiés a entravé les activités de protection et d'assistance du HCR. La question de la mise à disposition de terrains supplémentaires pour agrandir les camps de réfugiés s'est révélée litigieuse, de ce fait les camps sont demeurés surpeuplés. En raison du manque de terres au Rwanda, l'intégration sur place et l'autosuffisance n'ont pas été des options viables pour les réfugiés accueillis dans le pays.

Les opérations militaires et la situation politique incertaine dans les régions situées à l'est de la RDC et au Burundi ont continué à faire obstacle au rapatriement librement consenti des réfugiés.

## | Informations financières |

En 2009, l'opération du HCR au Rwanda a atteint son plus haut niveau de financement depuis cinq ans, ce qui a permis l'exécution ininterrompue des activités. Cependant, il s'est avéré impossible de prendre l'intégralité des besoins en charge. Du fait du montant limité des fonds disponibles pour leur réintégration, quelque 20 600 rapatriés arrivés en 2009 n'ont reçu des rations alimentaires que pendant trois mois. Les rations supplémentaires nécessaires pour assurer leur subsistance jusqu'aux récoltes suivantes n'ont pu être distribuées. Le HCR n'a exécuté aucun projet de réintégration axé sur les communautés dans les principales régions de retour et il a été impossible de construire ou de remettre en état des abris pour près de 90 pour cent des nouveaux rapatriés privés de toit. L'assistance aux personnes qui avaient des besoins particuliers, notamment aux personnes handicapées, aux enfants séparés ou non accompagnés et aux personnes âgées, a également été limitée.

Un montant de 946 000 dollars E.-U. a été alloué au projet pilote d'évaluation des besoins globaux. Ces fonds ont principalement servi à l'approvisionnement en bois de chauffe et en eau, à la fourniture de cartes d'identité aux réfugiés et au soutien des enfants réfugiés à accéder à l'éducation. Le volume d'eau distribué a augmenté, passant d'une moyenne de 15 litres par personne et par jour en 2008 à 15,7 litres en 2009 dans les trois camps de réfugiés. L'approvisionnement en bois de chauffe a été égal à 30 kg par réfugié et par mois dans les camps. Cette intervention a mis à l'abri les femmes et les enfants d'agressions violentes lors de ramassage de bois, tout en évitant les tensions avec les autorités et les communautés d'accueil au sujet des ressources forestières. Les réfugiés se sont abstenus de couper des arbres dans les villages situés aux alentours des camps, évitant ainsi les conflits avec la population et les autorités locales. Quelque 3 900 élèves réfugiés ont reçu des uniformes scolaires au camp de Nyabiheke et les frais de scolarité des élèves réfugiés vivant en ville ont été pris en charge. Dans les camps, des activités de sensibilisation à la délivrance de cartes d'identité aux réfugiés ont été entreprises. Les premiers accords ont été conclus avec un prestataire, qui se chargera d'émettre les cartes en 2010.

## | Organisation et mise en œuvre |

En 2009, les opérations du HCR ont été gérées par la délégation implantée à Kigali, deux bureaux de terrain situés à Byumba et Kibuye, et deux unités de terrain opérant à Cyangugu et Gisenyi. L'équipe réunissait 61 personnes, dont 48 collaborateurs locaux (37 agents des services généraux, trois administrateurs nationaux, sept VNU et un consultant) et 17 expatriés (dont deux consultants et trois VNU internationaux).

## Collaboration avec les partenaires

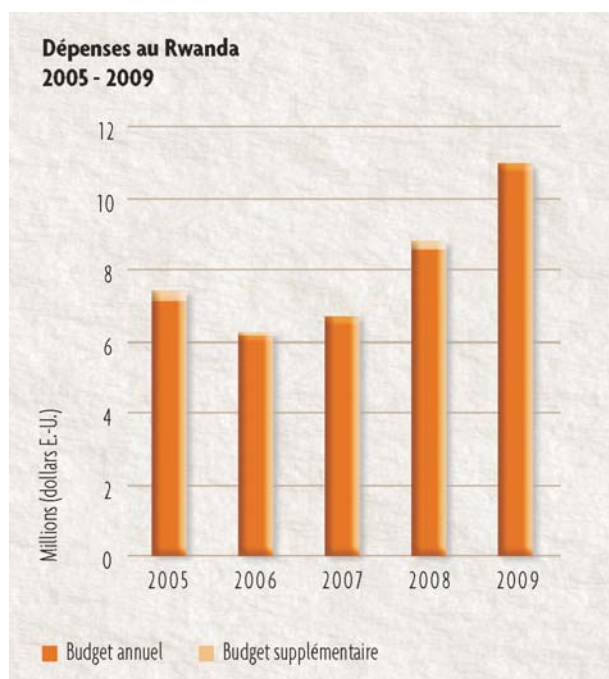
Le HCR a travaillé en étroite coopération avec les autorités nationales, ainsi qu'avec ses partenaires d'exécution et ses partenaires opérationnels. Le Gouvernement et le HCR ont conjointement présidé l'Équipe spéciale de gestion des opérations en cas de catastrophe pour l'Équipe des Nations Unies dans le pays.

Dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », le HCR s'est engagé dans quatre domaines fondamentaux : protection, santé, VIH et sida, éducation.

## Évaluation générale

Les relations entre le HCR et le Gouvernement sont demeurées constructives. Le Haut Commissariat a tiré pleinement parti de ses partenariats avec d'autres institutions des Nations Unies et des ONG, en particulier dans les secteurs où ces partenaires avaient davantage de compétences et de ressources, comme l'éducation, la santé et la nutrition, la préparation aux situations en cas de catastrophes, la gestion environnementale et le stockage de vivres.

Le Rwanda a consolidé ses relations régionales et est devenu membre de la CAE, ainsi que du *Commonwealth*. Le HCR a encouragé le Gouvernement à continuer à prodiguer son hospitalité aux réfugiés et à observer le droit international des réfugiés. L'Organisation s'est également efforcée d'améliorer l'accueil des rapatriés et leur réintégration dans les communautés locales.



Partenaires
<b>Partenaires d'exécution</b>
<b>Gouvernement</b> : Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR) – ministère de l'Administration locale, de la Bonne gouvernance, du Développement communautaire et des Affaires sociales
<b>ONG internationales</b> : Action Humanitaire Africaine, Agence adventiste de secours et de développement, <i>American Refugee Committee</i> , Service jésuite des réfugiés
<b>ONG nationale</b> : Forum des activistes contre la torture
<b>Autres</b> : <i>Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ)/BMZ</i>
<b>Partenaires opérationnels</b>
UNICEF

Budget, revenus et dépenses au Rwanda (dollars E.-U.)					
	Budget final	Revenus issus des contributions	Autres fonds disponibles	Total des fonds disponibles	Total des dépenses
<b>Budget annuel</b>	13 261 154	4 600 000	7 258 090	11 858 090	10 960 879
Activités de préparation liées à la grippe aviaire et humaine - BS	19 408	0	19 408	19 408	19 408
<b>Total</b>	<b>13 280 562</b>	<b>4 600 000</b>	<b>7 277 498</b>	<b>11 877 498</b>	<b>10 980 287</b>

Note: Les programmes supplémentaires n'incluent pas un coût d'appui de sept pour cent prélevé sur les contributions pour couvrir les dépenses indirectes du HCR. Les revenus issus des contributions incluent des contributions affectées au niveau du pays. Les autres fonds disponibles incluent les transferts des contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

## Rapport financier sur les opérations du HCR au Rwanda (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			Projets des années précédentes
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budgets annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	1 614 444	0	1 614 444	0
Abris et infrastructure	190 469	0	190 469	167 322
Appui opérationnel (aux agences)	740 200	0	740 200	212 543
Assainissement	227 805	0	227 805	68 968
Assistance juridique	500 973	0	500 973	11 397
Besoins domestiques	855 242	0	855 242	5 916
Eau	261 998	0	261 998	124 168
Éducation	437 559	0	437 559	164 981
Santé et nutrition	1 238 757	0	1 238 757	407 081
Services communautaires	109 960	0	109 960	10 963
Sylviculture	9 151	0	9 151	0
Transport et logistique	1 857 797	0	1 857 797	32 347
Versements aux partenaires d'exécution	1 575 565	19 408	1 594 973	(1 205 686)
<b>Sous-total des activités opérationnelles</b>	<b>9 619 920</b>	<b>19 408</b>	<b>9 639 328</b>	<b>0</b>
Appui aux programmes	1 340 959	0	1 340 959	0
<b>Total des dépenses</b>	<b>10 960 879</b>	<b>19 408</b>	<b>10 980 287</b>	<b>0</b>
<b>Annulation sur les dépenses des années précédentes</b>				<b>(108 362)</b>
<b>Versements aux partenaires d'exécution</b>				
Paiements effectués	4 146 831	19 408	4 166 239	
Dépenses rapportées	(2 571 266)	0	(2 571 266)	
<b>Solde</b>	<b>1 575 565</b>	<b>19 408</b>	<b>1 594 973</b>	
<b>Rapport de l'année précédente</b>				
Versements aux partenaires d'exécution				
Dû au 1 <sup>er</sup> janvier				1 380 751
Dépenses rapportées				(1 205 686)
Remboursés au HCR				(81 816)
Ajustement dû aux taux de change				3 428
<b>Dû au 31 décembre</b>				<b>96 677</b>